

# COMMENT PRESCRIRE UNE HAD ?

➤ Contactez directement Santé Service Bayonne et Région :  
**05 59 50 31 10.**

⚡ Notre HAD intervient sur tout le Pays basque (sauf la Soule) et le Sud Landes (canton de St Martin de Seignanx).



## EHPAD

### *Demandez l'intervention de notre HAD*

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017, les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes peuvent bénéficier de l'intervention d'une Hospitalisation à Domicile. **Santé Service Bayonne et Région** vous indique les différentes prises en charge possibles.



# VOTRE RÉSIDENT EN EHPAD PEUT-IL ÊTRE PRIS EN CHARGE EN HAD ?



## Oui si :

■ Le patient et son entourage sont **d'accord** pour une HAD.

■ Votre résident nécessite **une ou plusieurs** des prises en charge ci-contre.

CRITÈRES D'INCLUSION	L'état de santé du patient nécessite-t-il ... ?		
		Oui	Non
<b>Assistance respiratoire</b>	Ventilation invasive ou non		
	Oxygénothérapie		
	Aspirations trachéales pluriquotidiennes		
	Aérosols pluriquotidiens		
<b>Nutrition entérale</b>	Démarche éducative du patient et de sa famille		
	Suivi par une diététicienne		
<b>Poursuite d'un traitement intraveineux</b>	Antibiothérapie avec plusieurs passages par jour		
	Antibiothérapie à délivrance hospitalière		
	Autres protocoles hospitaliers (ex. furosémide)		
<b>Relais au domicile pour chimiothérapie et suivi chimiothérapie/radiothérapie</b>	Chimiothérapie sous-cutanée		
	Chimiothérapie orale		
	Récurrence d'hospitalisation en intercure		
<b>Prise en charge de la douleur</b>	PCA d'antidouleur (injecteur programmable)		
<b>Prise en charge de plaies</b>	Pansements pluriquotidiens		
	Traitement par pression négative (VAC, PICO, etc.)		
	Réfection de pansement supérieure à 30 min		
<b>Besoin en nursing lourd</b>	Nursing supérieur à 2 h/j		
	Nécessité d'une intervention en binôme		
<b>Soins palliatifs</b>	Patient suivi par un réseau ou EMSP		
	Prise en charge des symptômes de fin de vie (protocole de sédation)		
<b>Besoin de kinésithérapie orthopédique</b>	Au moins 3 fois/semaine, en lien avec pathologie orthopédique		
	Forte implication des acteurs de la rééducation		
<b>Besoin de kinésithérapie neurologique</b>	Au moins 3 fois/semaine, en lien avec pathologie neurologique		
	Forte implication des professionnels de la rééducation		
<b>Post-traitement chirurgical</b>	Intervention pluriquotidienne de l'équipe soignante		
	Intervention supérieure à 30 min/jour		
	Soins post-traumatologie (alitement prolongé)		
<b>Intervention sociale et/ou psychologique</b>	Mise en place d'aides sociales		
	Soutien psychologique du patient ou de sa famille		
<b>Sortie précoce de chirurgie</b>	Intervention soignante au moins 2 fois/jour ou supérieure à 30 min/jour		

PRISE EN CHARGE PLURIDISCIPLINAIRE COORDONNÉE